



AFFINE
Société anonyme au capital de 47 800 000 euros
Siège social : 4 square Edouard VII 75009 PARIS
712 048 735 RCS PARIS

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte le 29 avril 2009, à 9 heures, au Centre de Conférences Servcop situé 23 square Edouard VII - Paris (9^{ème}), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions ordinaires

- Rapports du Conseil d'administration relatifs à l'exercice 2008, rapports des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008
- Affectation du résultat
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- Engagements visés à l'article L225-42-1 du Code de commerce
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour acheter les actions de la société
- Renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Maryse Aulagnon, M. Arnaud de Bresson, M. Michel Garbolino, M. Burkhard Leffers, M. Philippe Tannenbaum et M. François Tantot
- Ratification de la cooptation de M. Ariel Lahmi en qualité d'administrateur et renouvellement de son mandat
- Nomination en qualité d'administrateur de la société Holdimmo, M. Bertrand de Feydeau, la société Forum Partners et M. Stéphane Bureau
- Renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes de Cailliau Dedouit & Associés et de M. Didier Cardon
- Fixation des jetons de présence

Décisions extraordinaires

- Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la société
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour formalités